

AFFAIRE N° 25

REGULARISATION d'une RECETTE ENCAISSEE et d'un DEPASSEMENT de CREDIT de CREDIT (Exercice/48)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 17 Mai 1950

Mesdames,

Messieurs,

Dans le règlement du budget de l'exercice 1948 figure une recette de HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS (8.688 F) qui a été versée par le service départemental au titre de supplément spécial communal payé à M. MURAT, professeur au Lycée.

Et en dépense, un dépassement de crédit de TREIZE MILLE CINQ CENT TRENTE NEUF FRANCS (13.539 F) à l'article 10: Remises du Trésorier Payeur, causé par l'insuffisance de dotation à ce poste.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir régulariser par un vote les opérations ci-dessus désignées./.

Le 1er Adjoint ff. de Maire
Signé: VALLON HOARAU.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix

Adopté à la majorité

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
St Denis, le 11 juillet 1950
Pr. le Secrétaire Général
Le Chef de division délégué
Signé: Gavardini*

*Approuvé
St Denis le 17/7/50.
Pr. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Buzzi*